



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 7 juin 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/05 de la Municipalité, du 17 février 2022;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le présent rapport de la Municipalité sur le projet Lausanne Jardins 2024 ;
2. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- en faveur de l'Association Jardin Urbain, afin de réaliser le projet Lausanne Jardins 2024 ;
3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous le chiffre 2 sur une durée de deux ans par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique no 4510.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique no 4510.390 les intérêts découlant du crédit mentionné sous le chiffre 2 ;
5. de balancer le compte d'attente n° 4510.565.0406 ouvert pour financer les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2.
6. de charger la Municipalité d'inclure des critères de durabilité dans le futur appel à projets et de tout mettre en œuvre pour maximiser le taux de pérennisation des œuvres présentées dans le cadre de la manifestation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi sept juin deux mil vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :